

**SEANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 12 AVRIL 2012
N° 31**

Date de la convocation :
30/03/2012

Nombre de membres :
9

Présents :
6

Votants :
7 (6 au CA)

Le 12 avril deux mille douze à 9 heures30,
Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Président,

Etaient présentes :

Mesdames : CABANILLAS, MOUREAUX, PIOT, et QUINET

Monsieur : MASSY

Etaient absents excusés : Mmes LINTILHAC, pouvoir à Mme CABANILLAS, NIVERT et MAILLARD

Mme CABANILLAS a été élue secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 27 janvier 2012

Le compte-rendu du conseil d'administration du 27 janvier 2012 est approuvé à l'unanimité.

2. Compte de gestion 2011 :

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'état de l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2011 a été réalisé par le receveur en poste à la Trésorerie d'Epône.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

❖ Approuve le compte de gestion 2011 établi par Monsieur le Percepteur d'Epône.

3. Compte administratif 2011 :

Monsieur le Président expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2011, puis sort de la salle.

Le Conseil d'Administration, siégeant sous la présidence de Mme PIOT conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31, L1612-12 et suivants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

❖ **Approuve** le compte administratif 2011 qui présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent 2010 reporté	Excédent final
Fonctionnement	4 286.52 €	3 245.88 €	1 040.64 €	6 772.04 €	5 731.40 €

4. Affectation résultat 2012 :

Monsieur le Maire a rejoint la séance et reprend la présidence.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

❖ **Affecte** le résultat 2011 au budget primitif 2012 comme suit :

ARTICLE 002 report de l'excédent de fonctionnement

5 731.40 €

5. Budget Primitif 2012

Cette année, la Commune de Jumeauville, lors de la séance du Conseil Municipal, a attribué une subvention communale de 2 500 euros.

Monsieur le Président présente en détail le contenu du Budget Primitif 2012.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget primitif 2012 au niveau du chapitre dont la balance s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	8 541.40 €	8 541.40 €

Questions diverses

Repas des anciens

Monsieur le Maire tient à remercier tous les membres du CCAS pour leur participation lors du repas des anciens du 24 mars 2012. Les membres sont très satisfaits de la prestation du traiteur et comptent maintenir cette organisation.

La discussion a été lancée quand à l'animation pour le prochain repas des anciens. Pour 2013 voir si il serait plus intéressant d'organiser des animations courtes et ponctuelles, mettre de la musique en fond sonore et prévoir un cd musical pour certains qui veulent danser.

Prévoir également de proposer des apéritifs sans alcool.

Madame MOUREAUX s'est proposée, pour le repas des anciens de 2013, d'apporter une bouilloire afin de servir à la fin du repas un thé, une tisane ou un café décaféiné.

Anniversaire : Les personnes de plus de 80 ans recevront dorénavant une boîte de gâteaux pour leurs anniversaires, il serait bien de ne pas dépasser un montant de 6€ environ.

Penser à prévenir la fleuriste.

Naissance : Maintenir la distribution des cadeaux pour les nouveaux nés.

Personnes Hospitalisées : Monsieur le Maire tient à ce que les visites soient maintenues.

Sortie CCAS :

La date de la sortie sur les illuminations de Noël à Paris est bien fixée au 08 décembre 2012 avec un départ vers 17h00, 18h00 et un retour vers 00h00..

Madame MOUREAUX va se renseigner auprès d'une entreprise afin d'évaluer le coût du transport.

Défibrillateur :

Etant donné que Jumeauville Loisirs accueille de nombreuses sections sportives, une demande a été faite pour l'obtention d'un défibrillateur.

Les membres répondent que ce n'est pas du ressort du CCAS mais des compétences de la Mairie.

La Mairie va prendre en charge cette demande et le proposer en Conseil Municipal.

Formation 1er secours :

Les membres réfléchissent afin d'organiser une formation au 1er secours aux enfants de l'école Julien Cochin ou uniquement aux élèves de CM2 en fonction des budget et des possibilités.

Madame PIOT prendra contact auprès du capitaine de la caserne des pompiers de MAULE.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 11h05.

Le Président,